

DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE
Centre du Service National et de la Jeunesse en Nouvelle-Calédonie

RECENSEMENT 2023

FILLES ET GARÇONS

DE NATIONALITE FRANÇAISE

nés en 2007

**VOUS AVEZ L'OBLIGATION DE VOUS
FAIRE RECENSER A 16 ANS**

Il vous suffit de vous présenter **à la mairie de votre domicile** avec les pièces suivantes :

- votre carte nationale d'identité ou votre passeport,
- le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance,
- Un justificatif de domicile.

Un de vos parents peut effectuer cette démarche pour vous.

Une **attestation de recensement*** vous sera alors remise.

*** Ce document permet de justifier de votre situation au regard des obligations du service national pour les examens à 16 ans et 17 ans (jusqu'à la JDC).**

Les jeunes gens de plus de 16 ans nés avant 2007 peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans en se présentant également à la mairie de leur domicile dans les conditions décrites ci-dessus.

Vous participerez ensuite à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), à l'issue de laquelle vous recevrez un certificat de participation.

Ce certificat est obligatoire de 18 à 25 ans pour la constitution d'un dossier d'inscription aux **examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, Brevets, BAC, Concours administratifs, Permis de conduire...).**

Pour toute information complémentaire, adressez-vous au Centre du Service National et de la Jeunesse en Nouvelle-Calédonie (CSNJ-NC) :

Caserne Gally-Passebosc - BP 38 - 98843 NOUMEA CEDEX ☎ : 29 28 78
Internet : majdc.fr - mél : csn-nouvelle-caledonie.contact.fct@defense.gouv.fr